



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

**OBJET : CULTURE**

4) Galerie Fernand Léger  
Résidence artistique Merlin Rogeat - Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221026-DEL202210\_04-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2022  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 4**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	36
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	0
Absents non excusés. ....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 4**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221026-DEL202210\_04-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2022  
Date de réception préfecture : 26/10/2022



**CULTURE**

4) Galerie Fernand Léger  
Résidence artistique Merlin Rogeat - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que la Ville souhaite dans le cadre du projet art public, valoriser son patrimoine artistique,

considérant que, dans le cadre de son partenariat avec l'école de communication visuelle de la Ville de Paris implantée à la Manufacture des œillet, a été organisé un jury afin de sélectionner un projet portant une réflexion sur la visibilité dans la durée des œuvres dans l'espace public ivryen,

considérant que le projet de Merlin Rogeat a été sélectionné et qu'il convient dorénavant de réaliser son projet dans le cadre d'une résidence artistique sur la saison 2022-2023,

considérant que la DRAC apporte un soutien financier à hauteur de 15 000 €, ce qui couvre l'intégralité des frais liés à la résidence susmentionnée,

vu la convention, ci-annexée,

**DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention de résidence avec l'artiste Merlin Rogeat et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les actes y afférents.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 26 OCT. 2022  
RECU EN PREFECTURE  
LE 26 OCT. 2022  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 26 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221026-DEL202210\_04-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2022  
Date de réception préfecture : 26/10/2022